

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 6 juillet 2017

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Valérie BOYER - Marie-Christine CALATAYUD - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Alain CHOPIN - Laurent COMAS - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Eric SCOTTO - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Mireille BENEDETTI représentée par André GLINKA-HECQUET - Jacques BESNAÏNOU représenté par Gisèle LELOUIS - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Gérard CHENOZ représenté par Michel AZOULAI - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Richard FINDYKIAN - Monique CORDIER représentée par Solange BIAGGI - Christophe DE PIETRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Yves MORAINÉ représenté par Martine RENAUD - Claude PICCIRILLO représenté par Bernard JACQUIER - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Stéphane RAVIER représenté par Sandrine D'ANGIO - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Isabelle SAVON représentée par Frédéric DOURNAYAN - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Maxime TOMMASINI représenté par Bruno GILLES - Cédric URIOS représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Roland BLUM - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Frédéric COLLART - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Georges GOMEZ - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Gérard POLIZZI - Véronique PRADEL - Maryvonne RIBIERE - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HPV 017-765/17/CT

■ Projet de Renouvellement et Ecoquartier Parc des Calanques La Cayolle Marseille, 9ème arrondissement - Convention de financement Actions d'accompagnement des habitants sur l'EcoQuartier

**Information du Conseil de Territoire
DGDU 17/15593/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Métropole sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire.

La convention du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) Soude – Hauts de Mazargues a été délibérée par la Ville de Marseille le 8 février 2010. Cette convention a arrêté les objectifs, les actions, les rôles des différents partenaires et les financements prévus. Elle a été signée par l'ensemble des partenaires et par l'ANRU en 2011. L'avenant 2 de clôture, a été délibéré au conseil communautaire de Marseille Provence Métropole le 25 septembre 2015, il définit entre autre l'échéance de ce projet au 31 décembre 2020.

Parallèlement, la Ville de Marseille a poursuivi le développement urbain du secteur dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de la Jarre concédée à la Soléam ainsi que par de l'aménagement en diffus étroitement lié à la ZAC et au PRU.

Ces actions de développement urbain et patrimonial ont été accompagnées par un volet développement social, mené notamment par les GIP Politique de la Ville et Marseille Rénovation Urbaine, la préfecture et les bailleurs. Il rassemble les acteurs du droit commun dans des démarches de gestion urbaine de proximité et d'accompagnement social (MOUS, concertation, permanences, information, soutien aux associations, activités, ...).

Progressivement, ces modes d'intervention ont convergé au sein d'une stratégie plus globale de développement urbain aux ambitions affirmées en matière de développement durable : l'EcoQuartier du « Parc des Calanques » a ainsi été diplômé « Engagé dans la démarche EcoQuartier » par l'Etat le 2 décembre 2015.

La nécessité d'accompagner les habitants aux changements s'est avérée primordiale dès les débuts du PRU, notamment dans le parc social, autour des transformations urbaines très lourdes et rapides du territoire et du volet le plus préoccupant de sa gestion quotidienne : les déchets.

Ce besoin était plus accentué au Baou de Sormiou et sur ses franges. Des premières actions de terrain, les institutionnels intervenants ont tiré la conclusion que, face aux difficultés sociales d'alors, une réponse ambitieuse à ce besoin devait être élaborée.

Une réceptivité et un intérêt particulier sur ces sujets, et plus largement sur le développement durable ont parallèlement été identifiés chez les habitants, les acteurs locaux et les institutionnels.

Depuis 2012, des actions ont été mises en place par MRU, dont un dispositif de concertation sur le projet urbain et sur certaines opérations, décliné en phase chantier avec la Logirem, par l'ouverture d'un lieu physique d'échange et d'action : le café chantier. La coordination du cœur de cette mission a été confiée par les partenaires à Marseille Rénovation Urbaine.

**Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017**

Un comité de pilotage, dressant le bilan de ces actions et rassemblant l'ensemble des parties prenantes le 13 octobre 2015 dernier a traduit la volonté de chacun de :

- voir l'action se prolonger en parallèle des transformations programmées jusqu'à fin 2019 (solde ANRU fin 2020),
- voir s'élargir les thématiques traitées autour de la démarche EcoQuartier,
- poursuivre dans l'objectif d'une action ambitieuse dans une logique de rattrapage, démarche transitoire pour aller vers le retour au droit commun,
- poursuivre la méthodologie de travail de terrain et d'inclusion dans la vie des habitants,
- poursuivre un pilotage technique et partenarial clair avec MRU.

Les enjeux de la période 2016 – 2019

La prise en compte des problématiques sociales, fonctionnelles, économiques, environnementales, font de la démarche d'EcoQuartier, un projet politique et stratégique du territoire, permettant d'allier cohérence urbaine et changements des comportements. Ce projet prolonge le processus de renouvellement urbain et consolide ses résultats déjà tangibles en les pérennisant.

Ce passage à une échelle plus large autour de l'EcoQuartier, réunissant l'ensemble des acteurs, ceux de la rénovation urbaine et ceux présents par ailleurs sur le territoire, doit faciliter la réalisation d'un véritable projet innovant de coopération territoriale. Il renforcera en ce sens la candidature à la troisième étape de la démarche EcoQuartier, le label proprement dit.

En ce sens, l'ensemble des parties souhaite mettre en place un travail global, tissant des liens entre les secteurs Soude-Jarre-Cayolle et permettant de pérenniser une dynamique locale déjà enclenchée. Le dispositif propose d'agir en « relais » autour des transformations mais aussi en « appui » aux initiatives locales afin de faire perdurer ces démarches dans une optique de retour au droit commun.

La présente convention a pour but de définir les modalités de financement et de mise en œuvre de la poursuite de la démarche d'accompagnement des habitants aux changements, dans le cadre de l'EcoQuartier Parc des Calanques.

L'enveloppe prévisionnelle de cette mission est de 150 000 euros sur 2 ans répartie en deux parties de mission. Une première partie de mission, à hauteur de 40 000 euros portée par Marseille Rénovation Urbaine, est d'ores et déjà contractualisée avec l'ANRU et la Ville.

Partie 1 de la mission	Montants	
Marseille Rénovation Urbaine	40 000,00 €	
dont Ville de Marseille	24 000,00 €	60,00%
dont ANRU Agence Nationale de la Rénovation Urbaine	16 000,00 €	40,00%

La seconde partie de la mission, qui est estimée à 110 000 euros et pour laquelle, chaque partenaires s'engage à contribuer à la réalisation de la démarche d'accompagnement des habitants aux changements selon la part des montants suivants :

Partie 2 de la mission	Montants	
Métropole Aix-Marseille-Provence	38 800,00 €	35,27%
Logirem	16 800,00 €	15,27%
Erilia	16 800,00 €	15,27%
Parc National des Calanques	9 200,00 €	8,36%
Mairie d'arrondissement des 9/10	6 800,00 €	6,18%
13 Habitat	5 100,00 €	4,64%
Habitat Marseille Provence	5 100,00 €	4,64%
Unicil	2 600,00 €	2,36%
Grand Delta Habitat	2 600,00 €	2,36%
Centre commercial Leclerc Sormiou	3 600,00 €	3,27%
Progéral	2 600,00 €	2,36%
Total	110 000,00 €	100,00%

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La délibération n° HN 01-001/16/CT du 23 mars 2016 du Conseil du Territoire portant élection de Monsieur Guy Teissier en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le projet de délibération « Projet de Renouveau et Ecoquartier Parc des Calanques La Cayolle Marseille 9 ème – Convention de financement Actions d'accompagnement des habitants sur l'EcoQuartier » .

Signé le 6 Juillet 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juillet 2017

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du projet de délibération «Projet de Renouvellement et Ecoquartier Parc des Calanques la Cayolle Marseille, 9^{ème} – Convention de financement Actions d'accompagnement des habitants sur l'Ecoquartier ».

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC